Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 1er Avril 1891 No. 25.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

COIN DU FEU

Si vous voulez, ce soir, nous resterons chez nous,
Tout seuls, au coin du feu ; nous mettrons les verrous ;
Frappe qui veut, que nous importe ?
Donnons-nous une fête, à deux, un impromptu ;
Recevons le Bonheur. "On s'aimera." Veux-tu ?
Ouvrons nos cœurs, fermons la porte.

Si tu veux, ce soir, nous parlerons d'amour ;
Tous les deux à la fois, ou bien non, tour à tour ;
Je gagne plus à ces échanges ;
Tu me diras comment, tu me diras pourquoi,
Et tu m'emmèneras voyager avec toi
Dans ton âme,—au pays des anges !

Si tu veux, j'irai me mettre à tes genoux,
Et te conter si bas de ces contes si doux
Que tu rougis comme l'aurore,
Et gare aux baisers drus pillant les cheveux blonds,
Comme un essaim d'oiseaux qui, dans les blés pro- [fonds,
S'abat, turbulent et sonore !

Oh ! tu me laisseras te prendre dans mes bras
Et te donner cent noms ! Oh ! tu me laisseras
Contempler cent fois ton visage.
Dire je ne sais quoi venant je ne sais d'où,
Te prouver follement que j'aime comme un fou,
Comme un fou, c'est-à-dire un sage !

Et puis, je t'apprendrai, si tu le veux, ce soir,
Bien des choses, enfant, que tu ne peux savoir ;
Mon passé sera notre livre :
Nous y regarderons ce que l'on fait là-bas,
Bien loin, dans ces pays où les gens n'aiment pas,
Et comme on vit avant de vivre.

Vois-tu, l'âme en naissant est un jardin bien beau,
Mais d'abord les devoirs y tracent au cordeau
De larges routes dans la mousse ;
Plus tard, les passions, les haines, les douleurs
Saccagent les massifs et piétinent les fleurs..
Ne crains rien, va,—cela repousse !

Et par bonheur, sans quoi ce serait trop amer,
Les cœurs vont à l'amour comme l'onde à la mer,
Mais le cours n'en est pas le même :
L'un suit nonchalamment ses méandres fleuris..
L'autre comme un torrent qui brise.. Tu souris ?
Tu ne me comprends pas ?.. Je t'aime !

Que nous fait tout cela ? Pourquoi nous souvenir ?
A quoi bon le passé quand on a l'avenir ?
On se souvient quand l'ombre est noire,
Que le jour est tombé, que le front a pâli !
Oublions, oublions ! Les jeunes ont l'oubli,
Comme les vieux ont la mémoire.

Si tu le veux, ce soir, restons sans nous parler,
Laissons le feu languir et nos rêves aller,
Radieux, écoutant, de l'heure,
La voix d'argent compter les pas silencieux,
Et ta main dans ma main, et tes yeux dans mes [yeux..
Et tant pis pour moi si je pleure !

Puis, après bien longtemps, quand il sera si tard
Que la lampe en mourant n'aura plus de regard,
Le foyer muet plus de flamme,
Alors.. eh bien ! alors avec votre agrément,
Nous nous retirerons dans notre appartement..
Plutôt, si vous voulez, madame.

EDOUARD PAILLERON.

LES PAUVRES

C'était par une froide après-midi d'hiver que je la rencontrai, la pauvre fille de Bohême.

Elle pouvait avoir de treize à quatorze ans. Ses grands yeux noirs avaient quelque chose de profondément mélancolique ; son visage ovale, avec des traits fortement accusés, était poignant à voir ; son corps, frêle et mince, corps d'enfant, faisait une terrible antithèse avec son sourire amer, résigné, qui était celui d'une femme, et femme âgée.

Elle faisait l'effet d'un bouton de rose, fané avant de s'être épanoui.

Ses vêtements étaient en lambeaux ; un semblant de jupon rouge, cachant à demi ses jambes grêles et nues, et une chemise en toile grossière, trouée, laissant voir les épaules, pointues et décharnées, couvrait le buste, qu'elle aurait à peine abrité contre les regards, sans l'aide d'un fichu bleu déchiré et sale, noué autour de la taille en passant sur le cou.

La pauvre enfant boîtait. Elle s'appuyait d'une main contre le mur et avançait péniblement de temps à autre, soutenue par son petit frère, un marmot de cinq ans, au visage polisson et barbouillé, ou par son père qui jouant de la flûte, tâchait de ramasser quelques sous

Arrivée près d'une maison, devant laquelle son père s'était arrêté, elle s'assit par terre, ôta son soulier, et alors on put voir un pauvre petit pied mutilé et sanglant. Il était complètement bleu, contusionné, comme si une roue de voiture l'avait écrasé.

L'enfant se souleva lentement et voulut aller baigner son petit membre dans une fontaine qui se trouvait à proximité ; mais une femme, occupée à savonner du linge, la poussa si brutalement, qu'elle tomba en laissant échapper un cri de douleur.

Indigné d'un pareil traitement, je m'avançai vers la pauvre fille, et, l'aidant à se relever, lui glissai une petite pièce de monnaie dans la main.

Au même instant, le gamin, son frère, se retourna, et, ayant vu le mouvement que j'avais fait, cria à son père :

—Zidora a de l'argent.

Le père s'avança vers sa fille, et celle-ci, craintive, lui remit de suite l'obole qui l'avait réjouie un instant, et lui se mit en devoir de partir, sans même daigner jeter un regard sur la pauvre petite.

Zidora voulut remettre son soulier, mais le pied, qui avait été comprimé dans la chaussure trop étroite, avait fortement enflé, et tous ses essais furent infructueux.

Voyant son père et son frère déjà à une assez grande distance, elle voulut tâcher de les suivre, sans remettre son soulier, mais elle cria de mal, dès le premier pas, et fut obligé de se rasseoir.

Un rassemblement de quelques personnes s'était formé autour d'elle, et bientôt les plaisanteries commencèrent.

—Hé ! la petiote, crièrent quelques garnements, on a mal à la patte ? C'est bien triste. Faut en pleurer une goutte !

Et tous d'éclater de rire.

Une gravoche lança, en passant, ce cri :

—Un pied rouge et bleu ! Maladie ! On se peint maintenant les extrémités.

—Nouvelle mode, ah ! misère, cria un autre.

Un aide-pharmacien dit, aussi haut qu'il pût, "que ce pied-là n'était bon qu'à être coupé" ; ce qui effraya fort la pauvre enfant, d'autant plus qu'un garçon boucher, montrant son couteau, déclara qu'il était prêt à faire l'amputation.

Ces gamins s'amusèrent à la tirer par les cheveux et une bande de commères assura qu' "il fallait mettre au clou cette maraudeuse !"

Et les rires de recommencer, et la fille de pleurer, autant de peur de ne pas retrouver les siens qu'à cause du mal qu'on lui faisait.

J'étais indécis et ne savais trop que faire, craignant, si je m'adressais à la police, de rendre un mauvais service à la pauvre Zidora, qu'on aurait probablement arrêtée pour vagabondage.

Tout à coup je vis apparaître un pauvre vieux mendiant, avec une jambe de bois, se traînant péniblement sur deux béquilles.

Il s'approcha du groupe et regarda l'objet de la curiosité de chacun.

Quand il eut aperçu ce dont il s'agissait, je le vis exécuter une manœuvre fort curieuse, et que je ne pus m'expliquer tout d'abord. Il ôta l'epèce de pantoufle qui garantissait son pied sain, tint une de ses béquilles levée, et se mit à marcher ainsi. Ayant fait quelques pas quoique avec difficulté, il hocha la tête, d'un air satisfait, et s'approcha de la petite fille.

Brave homme ! Je compris la pensée que lui dictait son cœur d'or.

Il échangea avec Zidora quelques mots, lui remit la pantoufle et la béquille, et l'aida à se relever.

Zidora ne perdit pas une parole de remercîment, mais elle leva vers lui ses grands yeux noirs, voilés d'une larme, et partit

Quant au vieux, il voulut s'en aller, de son côté, clochant, sautillant, souffrant, mais le visage illuminé d'un sourire de satisfaction.

Les ouvriers et toutes les personnes qui formaient le groupe au milieu duquel la petite Zidora s'était arrêtée, regardèrent avec étonnement ce pauvre vieillard. Lorsqu'il eut accompli son admirable sacrifice, ces hommes, ces mêmes hommes qui s'étaient montrés cruels et impitoyables quelques minutes auparavant, ne purent retenir un cri d'admiration.

C'est ainsi qu'est la foule.

Le peuple n'est point mauvais, mais il faut savoir le prendre.

Son cœur est bon.

De là ces revirements soudains, imprévus et remarquables, qu'on observe quelquefois dans la populace.

Plusieurs mains se tendirent vers le brave homme, et le garçon boucher, qui venait d'effrayer si méchamment, avec son couteau, la petite fille, fut le premier qui saisit son bonnet et fit le tour des assistants en disant :

—Donnons chacun quelques sous, afin que ce pauvre homme puisse se racheter une béquille.

D'autres suivirent leur exemple, et cette petite quête produisit la jolie somme de 15 ou 16 francs, qui fut immédiatement remise au vieillard.

FRÉDÉRIC DE SPENGLER.

LA MORT DE NAPOLEON

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, sur la tombe du prince Napoléon, les sentiments chrétiens et la mort orthodoxe de Napoléon Ier.

C'est une chose bien extraordinaire, disait Napoléon Ier, qu'après dix-huit siècles, Jésus-Christ soit encore aimé !.............. Nul homme, tel qu'il soit, n'a jamais été aimé plus longtemps que sa vie...... Aujourd'hui, qui aime César, Alexandre ? Non, les grands hommes ne sont pas aimés. C'est le seul ! Mais je me connais en hommes. *Jésus-Christ n'est pas un homme. Voilà pourquoi après dix-huit siècles on aime encore Jésus-Christ !* (*Mémorial de Sainte-Hélène*)

" A Sainte-Hélène, dit Michaud, ainsi que la plupart des hommes qui ont vécu dans une grande agitation et qui n'ont pas eu le temps de se recueillir, Napoléon parut penser sérieusement à une autre vie...... Plusieurs fois, il avait fait demander qu'on lui envoyât, de France ou d'Italie, un prêtre catholique ; mais ces demandes confiées à Bertrand étaient restées sans réponse. Le cardinal Fesch, qui était à Rome, en fit partir deux pour Sainte-Hélène. A ces derniers moments, Napoléon ne s'occupa plus que de ses devoirs de piété, et le prêtre Vignali ne dut plus s'éloigner un seul instant.

" Le 20 avril, dit le comte de Montholon, j'avais déjà passé 29 nuits au chevet de l'empereur, sans qu'il eût permis, même à mon vénérable compagnon de chaîne, le général Bertrand, de me remplacer, dans ce pieux et filial service, lorsque, dans la nuit du 29 au 30 avril, il affecta d'être effrayé de ma fatigue, et m'engagea à faire venir à ma place l'abbé Vignali. Son insistance me prouva qu'il parlait sous l'empire d'une préoccupation étrangère à la pensée qu'il m'exprimait.

" Il me permettait de lui parler comme à un père ; j'osais lui dire ce que je comprenais, il me répondit sans hésiter : *Oui, c'est un prêtre que je demande ; veillez à ce qu'on me laisse seul avec lui et ne dites rien !* J'obéis, et lui amenai immédiatement l'abbé Vignali, que je prévins du saint ministère qu'il allait remplir..

" Le lendemain, dès le matin, quand le général Montholon parut, il lui dit d'un ton de voix affectueux et plein de satisfaction : " Général, je suis heureux, j'ai rempli tous mes devoirs ; je vous souhaite à votre mort le même bonheur. J'en avais besoin, voyez-vous ; je suis Italien, enfant de classe de la Corse. Le son du clocher m'émeut ; la vue d'un prêtre me fait plaisir. Je voulais faire un mystère de tout ceci mais cela ne convient pas ; je dois, je veux rendre gloire à Dieu. Je doute qu'il lui plaise de me rendre la santé. N'importe, donnez vos ordres, général, faites dresser un autel dans la chambre voisine ; qu'on y expose le Saint-Sacrement et qu'on dise les prières des Quarante-Heures..." Le général Bertrand

ne craignit pas de lui représenter que de pareils actes étaient politiquement peu convenables, et plutôt d'un religieux que d'un vieux soldat, son empereur... A ces mots, Napoléon se levant sur son séant, s'écria d'une voix forte : " Général, je suis chez moi ; vous n'avez pas d'ordre à donner ici ; vous n'en avez pas à recevoir ; pourquoi donc y êtes-vous ? Est-ce que je me mêle de votre ménage, moi !..." Le 3 mai, il reçut une seconde fois le Viatique et après avoir dit adieu à ses généraux, il prononça ces mots : *Je suis en paix avec le genre humain*, et il joignit les mains en disant : *Mon Dieu !* (Migne, Encyclopédie théologique, X, 389.)



Mercredi, 1er Avril 1891.

LA QUESTION DES ECOLES

Dans sa feuille du 24 mars, notre confrère de *L'Electeur* publie l'étrange nouvelle suivante :

" Nous croyons savoir que dans la lettre " collective qui sera publiée prochainement par les évêques du Canada au sujet " de la loi des écoles du Manitoba, Leurs " Grandeurs reconnaissent la justesse du " principe posé par l'honorable M. Mercier, qu'une loi provinciale inconstitutionnelle ne doit pas être désavouée par " le gouvernement central, mais déclarée " nulle par les tribunaux. L'on ne demandera donc pas le désaveu de la loi, " mais simplement que la question soit " soumise aux tribunaux."

Ainsi, LE PRINCIPE POSÉ PAR M. MERCIER est qu'une loi provinciale inconstitutionnelle NE DOIT PAS ÊTRE DÉSAVOUÉE par le gouvernement central, mais déclarée nulle par les tribunaux.

Comment pourrait-on s'étonner, si après l'énoncé d'un pareil principe par ses adversaires, le gouvernement fédéral trouve plus commode aujourd'hui de ne pas intervenir en tranchant la difficulté par un désaveu absolu des lois Martin ?

Mais une partie de la nouvelle qui précède est controuvée par une dépêche reçue lundi matin. Les évêques catholiques du Canada ont en effet, dit cette dépêche, adressé une requête au gouvernement fédéral ; mais par cette requête Leurs Grandeurs ne *reconnaissent pas la justesse du principe posé par M. Mercier, qu'une loi inconstitutionnelle ne doive pas être désavouée*, puisque NN. SS. sont unanimes à réclamer la protection du gouvernement fédéral en faveur de la minorité catholique de Manitoba.

Les dernières dépêches nous annoncent qu'il n'y aura pas de désaveu ; mais que le gouvernement fédéral va se charger de poursuivre la cause déjà commencée devant les tribunaux. Après la Cour Suprême viendra probablement un appel, soit d'une part, soit de l'autre au Conseil Privé d'Angleterre.

L'hon. Ministre de la Justice aurait déclaré de plus, qu'après ces procédés, si aucun changement n'est fait par les autorité locales, le parlement fédéral sera appelé à adopter une loi pour remédier à l'état de choses actuel. C'est un des remèdes indiqués dans la constitution.

Tout ceci va malheureusement durer bien longtemps. Nous aurions préféré, et toute la population catholique de Manitoba avec nous, une solution immédiate et une restitution des droits que l'on nous a enlevés ; mais le malheureux principe de l'autonomie absolue des provinces, tant prôné par MM. Laurier, Mercier & Cie, semble avoir trouvé des adeptes dans les rangs du parti conservateur.

IL REVIENT EN SCENE

Le procureur-général a été réélu à une faible majorité au Portage-la-Prairie.

La lutte a été vive. Pour réussir, M. Martin a été forcé de poser en victime et de faire son appel ordinaire au fanatisme. Il connaissait le terrain : le Portage a toujours maintenu sa réputation. D'ailleurs, il a été puissamment aidé par son ami de cœur, M. Watson, qui vient d'être proclamé l'élu de Marquette. Nos amis n'avaient rien à dire dans cette élection, dans une circonscription qui ne compte pas deux électeurs français et pas dix votes catholiques.

M. Martin prétend aujourd'hui qu'il vient d'obtenir un certificat d'approbation de ses actes et de sa conduite passés, parce que 287 électeurs du Portage viennent de l'élire. Mais oublie-t-il ses 452 voix de minorité dans Selkirk ?

Le vote à l'élection de samedi dernier a été comme suit :

Martin	287
Garland	226
Majorité pour M. Martin	61

A l'élection du 16 février 1888, M. Martin l'emportait par 126 sur son adversaire, et six mois après, il était élu par acclamation.

Encore une élection comme la dernière et M. Martin pourra se retirer de la politique.

LE REV. M. DUGAS

Un correspondant du journal *Le Combat*, publié à Chicago, fait une petite sortie sournoise contre M. l'abbé George Dugas, au sujet de ses lettres sur la colonisation. On y remarque plus d'intention malicieuse que d'effet produit. M. l'abbé Dugas survivra facilement à cette attaque.

Ce correspondant date sa lettre de Montréal et signe " Un vrai Canadien." Voyant que M Dugas a laissé passer quelques semaines sans écrire, il se demande s'il a épuisé sa verve ou cassé sa plume. Il l'appelle " missionnaire *in partibus*." Comme c'est gracieux et spirituel !

Nous dirons à ce scribe masqué que M. l'abbé Dugas a dépensé vingt deux ou vingt-trois années de sa vie à faire le bien à Manitoba. Il s'est montré en tout et toujours un bon et digne prêtre, un zélé missionnaire, un vrai patriote, un homme rempli d'activité et de dévouement, un cœur loyal et sympathique.

Après de tels états de service, il est retourné dans la province de Québec, et s'est depuis, en grande partie, consacré à la cause de la colonisation, cause qui intéresse Manitoba sans doute, mais qui a, en même temps, une importance nationale pour les Canadiens français. Il est parti d'ici, emportant avec lui, l'estime et l'affection de tous, des fidèles comme du clergé.

M. l'abbé Dugas est de plus un écrivain distingué. Dans ses loisirs, il a écrit la vie de l'illustre prélat qui fut le premier évêque de Saint-Boniface, Mgr Provencher, ouvrage qui a été très justement loué et apprécié dans le temps. Il a publié, en outre, quelques autres volumes sur les premiers Canadiens et Métis du Nord Ouest, décrivant leurs mœurs, leurs coutumes, leur courage dans les difficultés. Ses récits sont pleins d'intérêt, font connaître les nôtres dans leur vrai jour, et mettent en relief les saines et solides qualités du caractère national.

Rendu dans la province de Québec, remarquant le déplacement des campagnes par l'émigration, il voit là une bonne œuvre à faire. Aussitôt il se met à écrire en faveur de la colonisation à Manitoba et au Nord-Ouest. Comment s'y prendra-t-il ? Va-t-il conseiller le départ à ceux qui se trouvent bien dans nos bonnes paroisses canadiennes ? Nullement. Trop précieux pour agir ainsi, il se contente de montrer, sans fard, sans exagérations, les avantages réels qu'offre notre pays au colon industrieux. Rien de plus, rien de moins. A ceux qui, pour une raison ou pour une autre, se disposent à prendre la route des Etats-Unis, il fait voir les inconvénients bien connus pour eux et leurs familles, qu'ils pourront rencontrer dans l'agglomération des grandes manufactures américaines. Il n'insulte pas les canadiens émigrés, comme le prétend le fameux correspondant. Comme tout le monde le sait, un certain nombre de nos compatriotes ont dû se faire une position avantageuse sur le sol de la république voisine, mais l'expérience démontre qu'une proportion des canadiens émigrés aux Etats Unis, après un temps plus ou moins long, cessent, eux ou leurs enfants, de parler français, anglicisent leurs noms, abandonnent ou négligent la religion de leurs pères. Cette proportion, fût-elle peu considérable, est un mal que tout bon patriote devrait avoir à cœur de voir éviter. Ceux-là sont perdus pour la nationalité. C'est ce qu'a compris M. l'abbé Dugas, c'est ce qu'il a dit, c'est ce qu'il cherche à faire comprendre.

C'est cet homme-là que le correspondant anonyme du *Combat* attaque et essaie si maladroitement de déconsidérer.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire en faveur de M. Dugas, mais comme il est assez connu pour n'avoir pas besoin d'être défendu, nous nous bornerons pour aujourd'hui aux remarques qui précèdent.

SON ENTREE EN CHAMBRE

M. Jos Martin a inauguré son entrée en chambre par un discours rempli d'injures les plus grossières à l'adresse de M. Roblin

M. A F. Martin n'a pas manqué l'occasion de lui administrer une râclée bien méritée.

" M. l'orateur, dit le député de Morris, il est évident que la division électorale de Portage-la-Prairie a réélu son ancien membre. Il nous arrive tel qu'il est parti ; il n'a rien gagné dans ses dernières luttes, il reste toujours le même triste personnage. Il est incapable de faire la discussion en gentilhomme ; et pourtant s'il est un homme qui devrait se servir d'un langage choisi ça doit être un procureur-général ; il est en quelque sorte excusable : certaines personnes sont nées incorrigibles ; le procureur-général appartient à cette catégorie."

Le procureur-général bouillait sur son siège.

Nouvelles Religieuses

Jeudi, le 9 courant, un service solennel sera chanté à Saint-Joseph, Man., pour le repos de l'âme du regretté M. Dubois.

L'on apprendra avec regret que le Rév. Père Maisonneuve, O. M. I., qui a accompagné Mgr l'Archevêque à Montréal, est assez sérieusement malade d'une inflammation de poumons. Son état cependant n'inspire pas encore de craintes, dit la *Semaine Religieuse* de samedi. Nos meilleurs vœux pour son prompt rétablissement.

Hier matin, avait lieu à la chapelle de la Maison Vicariale des RR. SS. de la Charité, de cette ville, une touchante cérémonie : la Rév. Sœur Marion, fille de M. Louis Marion, de Batoche, et la Rév. Sœur Owens, fille de M. John Owens, de Sainte-Anne-des-Chênes, faisaient profession religieuse

Le T. R. Père Allard, O.M.I., V G., présidait la cérémonie.

Le Rév. Père Victor Beaudevin, recteur du scolasticat des Révérends Pères Jésuites, est décédé dimanche dernier à l'Hôtel Dieu de Montréal.

Depuis longtemps le Père Beaudevin souffrait de plusieurs infirmités, mais la dernière maladie qu'il a eue et qui ne l'a pourtant pas beaucoup empêché de vaquer à ses occupations, est un érésipèle.

Le Père Beaudevin était un profond théologien.

Il est né à Paris il y a 67 ans et est arrivé en Amérique vers 1850.

Il fut professeur de sciences et préfet de discipline au collège Sainte-Marie à Montréal et au collège de Fordham aux Etats-Unis. Il fut aussi supérieur de la maison des Jésuites à Jersey City, près de la cité de New-York.

A différentes reprises, le docte religieux a été attaché, comme prédicateur, à la maison des Révds Pères Jésuites à Québec.

En octobre 1889, il laissait l'église du Jésu, à Montréal, pour le rectorat de l'Immaculée Conception.

Le Père Beaudevin est mort à l'Hôtel-Dieu, où il a reçu les secours spirituels d'un Père de la compagnie.

Le R. P. Racicot, S.J., né à Montréal, le 20 décembre 1839, est mort à Worcester, Mass.

Le P. Racicot est entré au noviciat du Sault-au-Recollet le 18 juillet 1855. Il a été professeur de belles-lettres et de rhétorique au collège Sainte Marie. Il avait fait ses études au collège de Montréal. Il a été recteur au scolasticat des Jésuites de Woodstock, Ind. Il a été par *interim* vice-provincial de Maryland et New-York. Il fut l'élève du cardinal Mazella, S.J., et du R. P. de Augustinis, du collège romain.

Voici l'âge des évêques du Canada :

S. G. Mgr Peter McIntyre, évêque de Charlottown, 73 ans.
" Louis-François Laflèche, évêque des Trois-Rivières, 73 ans.
S. E. le cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, 71 ans.
S. G. Mgr John Sweeney, évêque de Saint-Jean, 71 ans.
" Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, 69 ans.
" Alexandre-Antonin Taché, O M. I., archevêque de Saint-Boniface, 68 ans.
" Louis-Zéphirin Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, 67 ans.
" James Rodgers, évêque de Chatham, 65 ans.
" John Cameron, évêque d'Antigonish, 64 ans.
" Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, 64 ans.
" James Vincent Cleary, archevêque de Kingston, 63 ans.
" Vital Grandin, O.M.I., évêque de Saint-Albert, 62 ans.
" John Walsh, archevêque de Toronto 61 ans.
" Paul Durieu, O. M. I., évêque titulaire de Marcopolis, vicaire apostolique C. A., 61 ans.
" Isidore Clut, O. M. I., évêque, vivaire apostolique d'Athabaska - MacKenzie, 59 ans.
" Alex. Macdonell, évêque d'Alexandria, 58 ans.
" R. A. O'Connor, évêque de Peterborough, 53 ans.
" Elphège Gravel, évêque de Nicolet, 53 ans.
" Louis-Nazaire Bégin, évêque de Chicoutimi, 51 ans.
" T. J. Dowling, évêque de Hamilton, 51 ans.
" J. Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, 50 ans.
" Narcisse-Zéphirin Lorrain, évêque, vicaire apostolique de Pontiac, 49 ans.
" A A. Blais, évêque de Rimouski, 49 ans
" C. O'Brien, archevêque de Halifax, 48 ans.
" J. Lemmens, évêque d'Orégon, 41 ans.
" J. P. F. Laforce Langevin, (retiré) 71 ans.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Mercredi, 25 mars.

La seconde lecture des résolutions du comité des subsides se continue.

M. Roblin s'objecte à l'allocation de $4,800 pour l'établissement d'un asile d'aliénés à Brandon. Ce nouvel asile nécessiterait la nomination d'un nouveau personnel d'officiers. Celui de l'asile de Selkirk peut prendre sous ses soins un nombre plus considérable de patients que celui qu'il a aujourd'hui. Si le local actuel est insuffisant, il est préférable de l'agrandir à Selkirk, et ce sera une plus grande économie que d'ouvrir un nouvel asile. La seule raison que puisse alléguer le gouvernement pour justifier cette innovation, c'est l'impasse dans laquelle il s'est mis avec son école de réforme. A l'heure qu'il est la province a sur les bras une institution de réforme inutile et il veut en faire un asile. Ce changement est tout à fait inopportun, et dans l'intérêt des patients et dans celui de l'économie. Il propose, en conséquence, appuyé de M. Gelley, l'amendement suivant :

Considérant que la province a érigé à grands frais dans la ville de Selkirk un asile d'aliénés et considérant que le personnel actuel d'officiers de cette institution peut prendre soin de plus de patients qu'il n'y en a aujourd'hui ; et considérant que l'ouverture d'un nouvel asile dans une une autre localité obligerait de nommer un autre personnel d'officiers ; il est en conséquence résolu, que dans l'opinion de cette chambre, tout agrandissement ou extension pour le maintien des aliénés doit être fait à Selkirk soit en agrandissant les bâtisses actuelles, soit en érigeant auprès de ces dernières telles autres bâtisses nécersaires, et que cet item ne soit pas approuvé.

M. Smart défend la résolution. Il prétend qu'un asile ne coûtera pas plus à la province que l'agrandissement de l'asile de Selkirk. Le nombre de patients augmentant le personnel doit être augmenté, etc. Que ce soit à Brandon ou à Selkirk les dépenses sont les mêmes. Il espère que la chambre permettra au gouvernement de tenter l'expérience d'un asile séparé.

Si c'est une expérience que le gouvernement veut tenter, a dit M. Fisher, je m'oppose encore plus à cet item, car, ce n'est pas une question qui prête aux expériences. Dans les circonstances il ne peut approuver le gouvernement de vouloir convertir l'école de réforme en salle d'aliénés. L'an dernier la chambre a adopté une loi pour l'établissement d'une école de réforme pour les garçons. D'après cet acte le gouvernement doit être prêt à recevoir tout jeune délinquant que la cour pourra condamner, il est tenu par sa loi. Ceci est tellement vrai que le gouvernement a maintenu cette institution depuis septembre dernier, sans qu'il n'y eut aucun prisonnier. Si le gouvernement avait pu agir autrement pourquoi ne pas avoir fermé l'école auparavant ? L'objection que l'érection d'une addition à Selkirk exigerait du temps n'est pas une excuse ; il fallait y voir auparavant. Que ferait-on s'il y avait plusieurs jeunes détenus à l'école de réforme. Il est opposé à la séparation de l'asile. Il est en faveur de l'uniformité du traitement des patients. Il s'oppose à cet item.

M. Greenway dit qu'il est surpris de voir l'attitude du député de Russell qui était très opposé au choix de l'emplacement de Selkirk pour un asile.

Ce dernier réplique, qu'il n'a pas compris que le gouvernement avait l'intention de fermer l'asile de Selkirk, et que si cet emplacement est bon pour 120 personnas il doit être également bon pour 150.

M. Gillies s'oppose à l'item ; il ne peut pas approuver l'idée de diviser l'asile comme on veut le faire.

Votent en faveur de l'amendement : MM. Fisher, Gillies, Roblin, Prendergast, Martin, Norquay, Marion, O'Malley, Wood, Jérôme, Gelley, Lagimodière.

A l'item des $60,000 d'aide aux municipalités rurales, M. Gillies, appuyé de M. O'Malley, présente un amendement à l'effet suivant : Que cette chambre regrette que ce montant ne soit pas appliqué à aider les municipalités qui ont contracté de lourdes obligations pour favoriser le développement de notre réseau de chemins de fer, d'autant que certaines localités ont obtenus des communications par voie ferrée à même le trésor public.

Plusieurs orateurs parlent sur cette question, entre autres MM. Greenway, Martin, McLean et Thompson (Emerson).

A ce dernier, qui prétend que si l'on admet le principe de venir en aide aux municipalités qui ont librement consenti à voter des bonus aux chemins de fer, Emerson viendrait en premier rang. Cette ville a donné $200,000 au C. P. R. et n'a pas de chemin de fer.

M. A. F. Martin répond : L'hon. député d'Emerson ne doit pas être sérieux, s'il compare Emerson aux autres municipalités, à Morris, ou autres municipalités situées sur la ligne du chemin de fer *Manitoba & Northwestern*. Sans aide, la municipalité de Morris tombe en banqueroute. Nombre d'excellentes terres sont incultes, parce que les acheteurs, en voyant les lourdes responsabilités contractées ont peur et achètent ailleurs. A Emerson, c'est tout à fait différent. La municipalité de Morris a été contrainte de donner un bonus, le règlement l'autorisant a été frauduleusement adopté. Emerson voulait devenir le faubourg sud de Winnipeg. La ville a bâti un pont pour le chemin de fer qui, lui, n'a pas rempli son contrat. Pourquoi Emerson n'a-t-il pas poursuivi la compagnie pour l'obliger à exécuter ce contrat ?

L'amendement est perdu par 12 contre 20, MM. Roblin, Gelley, Norquay, Martin, Gillies, Jérôme et Lagimodière votant en faveur.

Après quelques affaires de routine, la chambre s'ajourne.

Séance du 26 mars.

Après la présentation de divers rapports, M. Roblin se lève sur une question de privilège. En parlant de l'avantage de la nomination d'un auditeur municipal, a-t-il dit, j'ai mentionné une municipalité qui avait découvert à son actif $2,000 de plus que ne lui en donnait le rapport des auditeurs. Le premier ministre a révoqué en doute cette assertion. J'ai écrit au greffier de Rockwood, la municipalité en question, et au lieu de $2,000, il se trouve que la municipalité a en banque, de plus que ne lui accorde le rapport susdit, $2,390.72.

L'hon. M. Greenway dit s'en être rapporté à l'état transmis au commissaire municipal, etc. Il n'est pas personnellement au courant de ces faits.

M. A. F. Martin attire l'attention du gouvernement sur le délai apporté dans les rapports concernant la liste des voteurs de Portage-la-Prairie et les frais du procès en libelle de Martin *vs* Luxton.

M Greenway répond que pour la partie de l'interpellation qui concerne son département, copie avait été préparée et devait être produite à l'instant.

M. Roblin attire l'attention sur une erreur des procès-verbaux de la chambre. Ces documents font voter contre l'octroi de $60,000 aux municipalités rurales, les députés qui ont supporté l'amendement de M. Gillies, et tel n'est pas le cas. Après quelques explications, l'erreur est corrigée.

Alors, Son Honneur vint donner sa sanction au bill des subsides.

Le bill concernant les devoirs de l'auditeur ayant été retiré des ordres du jour, M. A. F. Martin dit que rien ne peut être retranché sans l'autorisation unanime de la chambre.

M. Greenway dit que cet ordre n'a pas été biffé, mais qu'il sera remis sur les ordres du jour plus tard. Il croit qu'un membre du gouvernement a droit d'annoncer que telle mesure sera prise en considération à une certaine date, sans qu'il soit nécessaire de l'inscrire sur l'ordre du jour durant l'intervalle.

Alors, réplique M. Roblin, pourquoi ne pas faire de même pour tous les autres bills. Il y en a qui sont inscrits à l'ordre du jour depuis longtemps déjà et qui ne doivent être pris en considération qu'à une date subséquente.

M. Smart annonce que le bill en question apparaîtra sur les ordres, lundi prochain.

M. Roblin :—Interpellation au ministère :

1. Le titre de propriété de l'emplacement de la nouvelle prison, à Portage-la-Prairie est-il parfait ?

2. Le gouvernement a-t-il un certificat de titre de terrain, Torrens Title ?

3. Par qui a été fait le titre, s'il l'a été qu'il n'y ait pas de certificat ?

4. Le prix payé pour cette propriété et à qui ? Quelles pièces justificatives (vouchers) a le gouvernement de ce paiement, et comment payé ?

5. Par quelle autorité le paiement de $4,000 a-t-il été fait à MM. Martin, Smart, etc.

6. Si tout ce montant n'a pas été payé, qui détient la balance, etc.

M. Greenway répond à toutes ces questions.

M. Roblin, appuyé de M. Martin : Adresse à Son Honneur demandant un rapport de tous comptes et réclamations contre les départements, non encore payés, s'ils sont imputables à 1890 ou à l'année courante. Il en agit ainsi, a-t-il dit, parce que le ministre des travaux publics a nié certains allégués faits par lui. Et, du reste, il a forte raison de croire que plusieurs comptes ne sont pas encore payés, le premier ministre ayant admis que $2,225 étaient encore dues pour 1890. Adopté.

Plusieurs autres motions sont adoptées, entre autres une motion de M. Prendergast demandant copie des ordres en conseil et de toute correspondance entre le gouvernement de la province, d'une part, et celui Puissance ou la compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson, de l'autre, au sujet de l'achèvement des premiers quarante milles du chemin de fer Winnipeg et Baie d'Hudson, et de la remise au gouvernement de la province de l'octroi des terres fédérales à ce sujet.

Après quelques affaires de routine et la présentation par le secrétaire-provincial d'un rapport des minutes du département de l'éducation, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures p.m.

Lundi,—Lecture par M. Gillies de la requête d'un certain Williams, demandant le paiement d'une somme à lui due pour construction de la prison et du palais de justice de Brandon.

Présentation de l'hon. Joseph Martin, qui vient d'être élu au Portage-la-Prairie, et ajournement.

Il est rumeur que le gouvernement Greenway se sentant chauffé par l'opposition, qui a adopté une politique vigoureuse, songerait à proroger la session samedi prochain. Il semble anxieux d'en finir.

L'homme sans cœur et sans conscience (tel que désigné par Greenway) a pris son siège voisin de celui qu'il a lui-même qualifié de menteur colossal. Ils semblent se connaître.

PERSONNEL

Sa Grandeur Mgr Taché est attendue ces jours-ci de Montréal.

Madame Louis Marion est arrivée hier soir de Batoche. Madame Marion est arrivée trop tard pour assister à la profession religieuse de la Rév. Sœur Marion, sa fille.

M. Alphonse Côté a laissé la maison Kéroack pour entrer comme teneur de livres chez M. H. F. Despars.

Notre ami, M. Albert Bétournay, inspecteur des écoles sauvages catholiques de Manitoba et du Nord-Ouest, est arrivé à Saint-Boniface hier. Pendant son court séjour au milieu de nous, M. Bétournay fera l'inspection de notre école industrielle.

M. Louis Lépine, fils de M. A D. Lépine, est parti pour le Lac des Chênes, où il doit s'établir. Sa famille devra l'aller rejoindre dans quelques jours. Nos meilleurs souhaits.

Le *Paris-Canada* du 19 mars nous annonce en ces termes le mariage de M. Gabriel Henry :

Jeudi a été célébré à Colombes, le mariage de M. Gabriel Henry, ingénieur des arts et manufactures, fils de M. Gustave Henry, ancien maître de forges, avec Mlle Marie-Thérèse Brullé, nièce de M. Eugène Roulleaux du Houx, ancien employé supérieur des douanes, membre de la Société des gens de lettres, officier d'Académie chevalier de l'Ordre de Grégoire-le-Grand.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le curé de la paroisse, l'abbé de Bonfils.

M. Gabriel Henry habite depuis près de deux ans Saint-Malo, Manitoba. M. et Mme Henry s'embarqueront pour le Canada, à la fin du mois.

UNIVERSITE DE MANITOBA.

AVIS est par les présentes donné que les examens de l'Université de Manitoba commenceront lundi, le onzième jour de mai prochain, à neuf heures du matin, à Winnipeg. Les candidats sont requis de produire leur application, au bureau du régistraire, au moins vingt jours avant la date susdite. Dans cette application ils devront indiquer la classe et les matières de leur examen. Les candidats appartenant aux divers collèges affiliés sont requis de faire certifier leur application par le supérieur ou principal de leur collège respectif. Les honoraires doivent accompagner l'application. Des blancs d'application sont fournis par le régistraire, sur demande.

T. A. BERNIER,
Régistraire.

Winnipeg, 26 mars 1891. 3i 1.4

L'Acte des Licences pour la Vente des Liqueurs, 1889, et ses amendements.

La demande suivante pour le transport d'une licence d'hôtel a été faite, et sera considérée par le bureau des commissaires de licences pour le district No. 4, à 2 p.m., samedi le 4 avril prochain, à l'office du Dr Henderson, ru Princesse, Winnipeg.

Gabriel Arial, Hôtel de Québec, Saint-Boniface, à Elie Chamberland.

Daté à Saint-Boniface, ce 19 mars 1891.

JAMES M. CLARKE,
1i 25.3 Inspecteur en chef des licences.

L'HIVER AU MANITOBA

Se basant sur ce dicton "Rien n'est brutal comme un chiffre," les ennemis du Manitoba s'en viennent, armés du thermomètre Fahrenheit, vous démontrer d'un air triomphant que notre hiver n'est pas supportable pour les Européens

Or, pour tous ceux qui ont habité le Manitoba pendant plusieurs années, il semble que les indications thermométriques ne prouvent pas d'une manière absolue l'intensité du froid. C'est ce qui faisait dire à Mgr Taché "La graduation du thermomètre naturel n'est pas d'accord avec celle des instruments au service de la science."

D'autre part, ceux qui possèdent ce petit instrument se croient en quelque sorte obligés de grelotter ou de s'éponger le front, selon que le mercure descend ou qu'il monte. De telle sorte que pour eux, ce n'est plus le thermomètre qui obéit à la température, mais bien celle-ci qui est la servante très dévouée de celui-là.

Enfin, le degré de Fahrenheit n'étant que les 5/9 de celui de Celsius (centigrade), il en résulte que nous avons toujours de gros chiffres, des *chiffres effrayants*, par les températures extrêmes.

Laissant de côté les inventeurs de thermomètres et leur clientèle, je me base uniquement sur les sensations que j'ai éprouvées, pour dire que l'hiver au Manitoba est tellement supportable, que moi, un européen, je le passe à peu près entièrement dehors et souvent tête nue.

En second lieu, il est si sain, que les rhumes, les bronchites, les catarrhes, les pneumonies, etc., y sont inconnus. Quant aux épidémies qui sont le résultat inévitable du froid humide, nous n'avons pas à les redouter.

Enfin, il est si beau, si gai, que de l'aveu même des Italiens, nulle part on ne voit une atmosphère aussi limpide.

Mais arrivons aux différentes phases de l'hiver :

Vers la Toussaint, il commence à geler, puis vient une bordée de neige qui généralement n'est pas assez forte pour nécessiter l'emploi des traîneaux.

Sur la fin de décembre ou au commencement de janvier, le froid sévit d'une manière sérieuse, la neige tombe en abondance et c'est alors que s'exécute le transport du bois de chauffage et de construction, des perches, des piquets, etc.

La neige, fine et poudreuse, se tasse sous les traîneaux et forme des chemins si unis, que la traction est pour ainsi dire nulle, même pour des charges qui écraseraient les voitures les plus solides.

De temps en temps, le vent se lève et déplace partiellement cette neige si légère dont, par parenthèse, l'épaisseur ne dépasse jamais 0m 45 centimètres.

Ces tempêtes de neige ne sont nullement redoutables quand bien même on les affublerait du nom de *blizzards*, et n'ont d'autre inconvénient que celui de former des bancs de neige de 4 à 5 pieds de haut, le long des habitations, des clôtures, etc.

Pendant l'hiver, nombre de bêtes à cornes séjournent dehors, mais le système de la stabulation est infiniment préférable et tend à devenir la règle générale.

Les chevaux, sauf ceux dont on se sert habituellement et les poulains de l'année séparés de leurs mères, hivernent au large (dans la plaine) et, par les gros temps, se mettent à l'abri dans les taillis, malgré les 12 *pieds* de neige du correspondant du *Dagblad*.

Les rigueurs du froid se font particulièrement sentir pendant les mois de janvier et de février. C'est pourtant alors, comme je l'ai dit plus haut, que se font presque tous les transports, et cela, à des distances de 30, 40, 50 et même cent milles.

Si donc, l'hiver était tel qu'on s'est plu à le dépeindre dans le *Devoir* et le *Dagblad*, pas un être humain ne pourrait arriver au terme d'aussi longs voyages, car, qu'on veuille bien ne pas perdre de vue que le charretier doit loger à la belle étoile.

En résumé, j'affirme que notre hiver n'est pas de nature à constituer la moindre entrave au courant d'émigration belge vers le Manitoba.

Bien mieux, cette neige et cette gelée permanentes de novembre à avril nous procurent de sérieux avantages. Je m'explique : Sans la neige, nous n'aurions pas ces chemins si unis qui nous permettent d'exécuter nos transports avec tant d'aisance. Quant à la gelée, elle est bien autrement précieuse encore. En effet, vers le mois de décembre, chaque ménage fait sa provision de viande, de gibier, de poisson, voire même de lait, sans que l'emploi du sel soit nécessaire ; la congélation se produit instantanément et se maintient pendant tout l'hiver. En second lieu, le sol étant gelé jusqu'à une profondeur de 4 pieds, le dégel n'est guère complet qu'au mois de juin. Or, comme il pleut rarement ici, ce dégel tient lieu de pluie en procurant l'humidité nécessaire aux plantes, en vertu de la capillarité. Enfin, et peut-être aurais-je dû commencer par là, cette gelée sèche contribue énormément à faire du Manitoba le pays le mieux favorisé des deux hémisphères sous le rapport de la salubrité.

CT. PAULUS.

Lorette, Man., 25 mars 1891.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la neuvième séance du neuvième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la troisième séance spéciale pour prendre en considération les propositions de la *Norwood Bridge Co.* et la *Norwood Improvement Co*, et pour autoriser le maire à signer le nouveau plan des lots 80, 81, 88 et 89, tenue mercredi, le 25 mars, A. D. 1891.

Présents : Son Honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Bédard, Buron, Deschambault, Despars, Lamontagne, Lecomte et Verge.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et confirmé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que son honneur le maire soit autorisé de signer pour la ville le nouveau plan des lots 80, 81, 88 et 89 de la paroisse de Saint-Boniface, en date du 20 mars 1891, fait par Robert McPhillips, D. L. S., d'après les explications données par ce monsieur, et d'y mettre le sceau de la ville. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que le conseil s'ajourne pour quelques instants pour considérer les propositions de la *Norwood Bridge Co* et la *Norwood Improvement Co.*, en rapport avec le bonus demandé. Agréé.

Son honneur le maire reprend le fauteuil et M. le conseiller Despars donne avis qu'à la prochaine assemblée, il introduira le règlement No. 95, accordant un bonus à la *Norwood Bridge Co.*

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que le conseil s'ajourne à mardi prochain, le 31 courant, à l'heure et au lieu des séances ordinaires, et la séance est ajournée.

Chronique Locale.

—L'hôtel du *Northern Pacific* doit s'ouvrir le 1er juillet.

—A l'Opéra, demain soir, *Il Trovatore*, vendredi, *Martha*, et samedi, *Carmen*.

—M. H. Bénard prendra sous peu possession de l'*Hôtel du Canada*, à Winnipeg.

—Nous n'avons plus de neige, et si le doux temps continue, la débâcle ne se fera pas attendre.

—La nomination ponr l'élection d'un conseiller devant représenter le quartier No. 1 aura lieu mardi prochain, le 7 avril courant.

—Bien que la glace soit mauvaise, l'on voit encore nombre de gens s'y aventurer. Un cheval a été noyé au bas de la rue Lombard et deux autres ont failli subir le même sort

—Ceux qui tiennent à encourager des compatriotes ne sauraient mieux faire que d'encourager Messieurs Anderson & Lemieux, deux de nos plus habiles commerçants. Leur bel établissement, au No. 245, rue Principale, et leurs assortiments variés attestent le bon goût qu'ils ont pour le commerce d'épiceries et de provisions de famille en général.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

30 mars.—D'après le recensement fait tout dernièrement, il y a dans notre paroisse 172 familles, 1079 âmes et 659 communiants.

—Les immigrants qui désireraient s'établir à Sainte-Anne peuvent trouver à acheter ou à louer de bonnes terres, à des conditions avantageuses. En s'adressant à M. Paré ou à M Richer, ils pourront recevoir toutes les informations nécessaires.

—Les changements et les altérations faits dans les limites de notre municipalité sont une cause de difficultés, de dépenses, d'obstacles et de retards dans la transaction des affaires municipales.

—Nous avons eu une belle fête de Pâques, beau chant, affluence de monde considérable aux offices, et au dehors, un temps splendide, une température printannière.

NAISSANCES

FORTIER—En cette ville, le 24 mars, Madame Joseph Fortier, un garçon.

JOYAL—En cette ville, le 29 courant, Madame Jean-Baptiste Joyal, un garçon.

HOUDE—En cette ville, le 27 courant, Madame N. H. Houde, une fille.

DECES

FORTIER—En cette ville, hier, le 31 mars, Dame Carméline Poirier, épouse de M. Joseph Fortier.

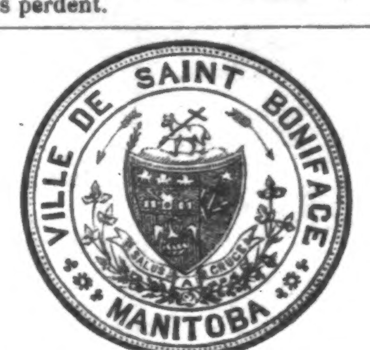
Elle laisse quatre enfants en bas âge.

Les funérailles auront lieu demain à 9 heures, à la cathédrale. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La défunte était la sœur de Mme Jos Gagnier et de MM. Zénophile, Jean-Baptiste, Alphonse et Alfred Poirier. Nos plus vifs sentiments de condoléance.

DEGAGNÉ—Mercredi, le 25 mars, est décédée à Trois-Rivières, Qué., Madame Marie Illide Dupuis, épouse bien-aimée de M. George Degagné. C'est une perte très cruelle pour la nombreuse famille de la défunte.

Nous nous joignons à eux et à leur père dans leur douleur, et leur offrons nos condoléances les plus sincères. Ils trouveront une consolation dans le souvenir des vertus, de la piété et de la charité de celle qu'ils perdent.



Ville de Saint-Boniface.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE

1. Que le rôle d'évaluation de 1891 pour la ville de Saint-Boniface est fait.
2. Que le public pourra examiner le dit rôle au bureau du soussigné.
3. Que le conseil siègera en cour de révision le 20 avril, dans la salle du conseil, à 2.30 p.m., pour recevoir toutes plaintes contre le dit rôle.

Donné à Saint-Boniface, en mon bureau, ce 26me jour de mars A.D. 1891.

P. F. SOUCY,
Secrétaire *pro tem.*

3i 25.3

A LOUER.

A Saint-Francois-Xavier, Manitoba.

A distance de six milles de deux stations de chemin de fer, de trois milles d'une autre station au sud de l'Assiniboine, et de vingt milles de Winnipeg,

UNE BELLE TERRE

de 573 acres, aboutissant à la rivière Assiniboine et à cinq arpents de l'église. Sur la partie qui avoisine le village se trouve une belle pointe en bois debout (chênes, ormes, liards, tremble, etc.,) et aussi une grande maison avec hangar, étable, en bois de chêne.

Pour les conditions, s'adresser au Père Procureur du Collège de Saint-Boniface,

A Saint-Boniface, Manitoba.

4i 18.3

Municipalite Rurale de Montcalm.

AVIS

Est par le présent donné que le rôle d'évaluation pour l'année 1891 a été déposé dans mon bureau le 7 mars 1891, et que le dit rôle sera ouvert au public pour examen jusqu'au 30 avril 1891.

Que ceux qui désirent porter plaintes contre le dit rôle pourront déposer leurs plaintes à mon bureau jusqu'à la date ci-dessus mentionnée.

Que le Conseil siègera en Cour de Révision, à Letellier, le 2 mai 1891, à dix heures a.m., pour examiner la dite évaluation et entendre toutes les plaintes la concernant.

Daté à Saint-Jan-Baptiste, ce 16ème jour de mars 1891.

JOSEPH BARIL,
Greffier,
Mun. de Montcalm.

3i 18.3





DES SOUMISSIONS seront reçues par le Département de l'Intérieur jusqu'au 31 mars prochain, pour l'achat *en bloc* des terrains suivants, au Lac Plat, Manitoba, ci-devant réservés pour la Police Montée, avec aussi toutes bâtisses et autres améliorations qui pourraient s'y trouver, savoir :—

La moitié est de la section 16, Township 16, Rang 23, à l'ouest du 1er méridien principal, le quart nord-ouest de la section 18, dans le même township, le quart nord-ouest et les subdivisions légales 4, 5 et 6 de la section 19, dans le même township, le quart sud-ouest de la section 22, dans le dit township, la moitié est de la section 24, Township 16, Rang 24, à l'ouest du 1er méridien, et la moitié sud de la section 27, même township, contenant environ 1560 acres de terre plus ou moins.

La soumission doit être accompagnée d'un chèque pour le montant offert et accepté par une banque incorporée.

Les soumissions par télégraphe ne seront pas prises en considération. La plus haute ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 28 Jan. 1891.

6i 11.2

CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

CONSIDÉRANT que dans et par un acte du parlement du Canada, étant le chapitre 43 des Statuts Revisés du Canada, intitulé "Acte concernant les Sauvages," il est entre autres choses en substance statué, que le Surintendant général des Affaires des Sauvages pourra, quand il croira devoir le faire dans l'intérêt public, interdire, par avis public à cet effet, de vendre, donner ou procurer d'autre manière, à aucun Sauvage dans la province du Manitoba ou quelque partie de cette province, ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle ; et quiconque, après un tel avis, sans la permission par écrit du Surintendant général, vendra, donnera, ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage, dans l'étendue territoriale que comprendra l'interdiction, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement, dans les limites susdites, à la discrétion du tribunal pardevant lequel la conviction a lieu :

SACHEZ DONC, que je, le dit Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages, croyant agir dans l'intérêt public, et considérant l'avis public déjà donné à ce sujet, en date du dix-neuvième jour d'août 1885, donne par le présent avis public qu'il est encore interdit de vendre, donner ou procurer d'autre manière à aucun Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle, et que cette interdiction est par le présent étendue aux Sauvages du Manitoba ; et que quiconque, sans la permission par écrit du Surintendant général des Affaires des Sauvages alors en exercice, vendra, donnera ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, ou dans la province du Manitoba, ou quelque partie de cette province, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible des peines édictées par le dit acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé mon seing aux présentes, à mon bureau, en la Cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de janvier 1891.

EDGAR DEWDNEY,
Surintendant général des Affaires des Sauvages.

jt 5.11.2

AGRICULTURE

LES PUITS ET LES FUMIERS

Trop souvent, dans nos cours de ferme, les fumiers sont placés dans le voisinage des puits. Pour peu que la terre soit poreuse, les égoûts de ces fumiers descendent et vont se mêler à l'eau dont nous nous servons journellement. En hiver et au printemps, on ne s'en aperçoit guère ; mais dans la saison chaude, alors que les eaux sont basses et se renouvellent difficilement, c'est une autre affaire.

Les suintements du fumier corrompent l'eau des puits du voisinage, et nous connaissons des endroits où il est impossible d'avoir de l'eau de puits potable, à partir du mois de juin jusqu'à la fin de l'automne.

Au temps passé, il était d'usage de jeter des souches de bois embrasées dans les puits, afin de purifier l'eau. Elles la purifiaient, en effet, dans certaines limites, mais pour quelques jours seulement ; après quoi, l'eau redevenait aussi mauvaise qu'auparavant.

Alors on ne soupçonnait pas même la cause du mal ; on ne se doutait pas qu'un puits dans une cour de ferme fonctionne exactement comme une boîte tout ouverte dans un champ trop humide ; on ne pensait pas que ce puits recevait tous les égoûts du sol environnant.

Il est arrivé de faire creuser un puits de 15 pieds environ dans le voisinage d'un endroit qui, pendant de longues années, avait servi d'emplacement à des fumiers d'écurie et d'étable. La terre était saturée du jus de ces fumiers, en sorte que pendant plus d'une année, les eaux de pluie emportèrent l'engrais dans les eaux du puits et les rendirent absolument impotables. Elles ne devinrent limpides et bonnes pour les usages de la cuisine que lorsque le vieil emplacement fut complètement débarrassé des eaux de fumier.

Il y a lieu de croire que beaucoup de maladies n'ont pas d'autres causes que l'insalubrité des eaux de puits. C'est pourquoi nous appelons tout particulièrement l'attention des habitants des campagnes et celle des comités de salubrité sur les dangers que présente le séjour des engrais de ferme et du purin à proximité des puits.

A PROPOS DE FRUITS

Les fruits par eux-mêmes sont-ils très nutritifs ? Le professeur Van Slyke répond ainsi à cette question :

" Les fruits en général contiennent beaucoup d'eau, dans une proportion qui varie de 78 pour cent dans le raisin, à 88 pour cent dans les fraises et les framboises. Ils contiennent en faible quantité les principes nutritifs albumineux et azotés. Une personne qui ne vivrait que de fruits devrait en consommer au moins 50 livres par jour pour se procurer l'azote nécessaire à son entretien.

LES INSECTES NUISIBLES

Un entomologiste américain qui fait autorité, estime à 400 millions de piastres les dommages causés annuellement aux Etats-Unis par les insectes de tous genres. Les dommages causés par les insectes nuisibles au Canada se comptent aussi par millions de piastres. Ceci montre l'importance qu'il y a pour le cultivateur de connaître les moyens de combattre et de détruire ces ennemis qui deviennent de plus en plus nombreux.

M. Lintner, entomologiste de New-York, donne dans son rapport annuel de 1890 un exemple frappant qui démontre combien il est avantageux d'avoir une connaissance scientifique des insectes.

Il y a une vingtaine d'années, on importa d'Australie aux Etats-Unis une plante sur laquelle il se trouvait une espèce de coléoptère, une espèce de *barbeau* si vous voulez. Cet insecte ne tarda pas à se propager et à s'attaquer à différentes plantes, mais plus particulièrement à l'oranger. Tellement qu'au bout de trois ou quatre ans, il avait fait périr des milliers d'orangers et plusieurs vergers de ces arbres menaçaient ruine. On avait tout essayé pour détruire cet insecte malfaisant : lavages de toutes sortes, applications de poisons sous toutes les formes, rien n'y faisait. Comme cet insecte n'était pas reconnu en Australie comme un insecte nuisible, l'idée vint au professeur Biley, qui était au département de l'agriculture, que ce déprédateur devait avoir dans son pays natal des ennemis qui le contrôlaient ; pour s'assurer de la chose, il envoya en Australie deux de ses aides avec mission de recueillir tous les insectes parasites qui s'attaquent de préférences aux coléoptères. Ces messieurs revinrent avec 12,000 de ces parasites. De ce nombre deux insectes seulement furent reconnus très utiles pour combattre le destructeur de l'oranger. L'un d'eux surtout se multiplia en si grand nombre que dans une seule semaine, on en envoya 50,000 dans les vergers de la Basse-Californie où ce parasite s'est propagé par millions, et maintenant, il est presque impossible de trouver dans les vergers qu'on était sur le point d'abandonner, un seul coléoptère ravageur.